

RÈGLEMENT 353-1-2025

MODIFICATION VISANT À CITER À
TITRE DE BIENS PATRIMONIAUX LE
SITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DIDACE
FAÇADE

Annexe A-7

Illustrations des biens
patrimoniaux désignés :

► Autres détails
architecturaux des
balustrades en fer forgé,
du décor du plafond, des
murs, des arches et des
colonnes

1 2 3

4 5

► L'autel de droite et la
balustrade au rez-de-
chaussée en bois peint

6

Date : 2025-08-11

